

Demande d'inscription

BALADE DES FOURS - Dimanche 9 Octobre 2022



A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2022

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal - ville :

Tel : E-mail :



Formule complète BALADE + REPAS

(Caution verre 1€/Petit Déj/Pause fruitée/Pause apéritive + REPAS)

Adulte	18 €	Nbre =	X 18 € =	€	Total € =	€
Enfant (jusqu'à 13 ans)	12 €	Nbre =	X 12 € =	€	Total nbre =	

Formule BALADE uniquement

(Caution verre 1€/Petit Déj/Pause fruitée/Pause apéritive)

Adulte	12 €	Nbre =	X 12 € =	€	Total € =	€
Enfant (jusqu'à 13 ans)	8 €	Nbre =	X 8 € =	€	Total nbre =	

Formule REPAS uniquement

(Caution verre 1€/REPAS)

Adulte	18 €	Nbre =	X 18 € =	€	Total € =	€
Enfant (jusqu'à 13 ans)	12 €	Nbre =	X 12 € =	€	Total nbre =	

Total général	Total nbre =	Total € =	€
----------------------	---------------------	------------------	----------

<input type="checkbox"/> Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir votre carte de réservation		Mettre une croix selon votre choix
<input type="checkbox"/> Ou retirer vos cartes de réservation sur place le jour de la BDF		

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement ci-contre.

Fait à le

Signature:



La validation de l'inscription vaut acceptation du présent règlement par chacun des participants

REGLEMENT BALADE DES FOURS – Dimanche 9 Octobre 2022



Article 1. Randonnée pédestre et repas organisés par le Comité des Fêtes de la Chapelle du Mont du Chat (CDF) resacdfmiaou@gmail.com

Article 2. Afin d'assurer repas/pause à chaque participant, tous les participants doivent demander et s'acquitter de leur inscription au plus tard le 30 septembre 2022. **Demande d'inscription préalable, uniquement par mail à resacdfmiaou@gmail.com OU message sur boîte vocale de Mme LOUIS au 06.37.65.55.38. >>> Attendre retour validation avant tout renvoi du bulletin d'inscription et du règlement par chèque (ordre : comité des fêtes) à Mme LOUIS – 265 Rte du Col – Imm Cornillon Porte 6 – 73370 LA CHAPELLE DU MT DU CHAT**

Article 3. Le départ, l'arrivée et le repas auront lieu à la salle des Fêtes de la Chapelle du Mont du Chat (chef-lieu) – Parking à côté du cimetière avant de monter au chef-lieu.

Article 4. Un gobelet réutilisable, consigne de 1€ comprise dans le tarif, est remis au participant au petit déjeuner et sera utilisé tout au long de la manifestation. Il pourra être rincé à chaque pause. A l'issue de la manifestation, le participant choisit de le conserver, la consigne est conservée par le CDF ou de le restituer : le CDF lui rend alors sa consigne.

Article 5. Le tarif de 18€ pour les adultes et 12€ pour les enfants jusqu'à 13 ans comprend la consigne de 1€, la participation au parcours, l'accès aux ravitaillements sur le parcours, et au repas à l'arrivée (Repas adultes = diot polenta, fromage, dessert). Voir les autres formules ci-contre.

Article 6. Le départ se fait à la salle des fêtes de La Chapelle du Mt du Chat à 09h30.

Article 7. Le petit déjeuner est servi à partir de 09h00.

Article 8. Chaque participant est tenu de présenter sa carte à chaque ravitaillement ainsi qu'au repas.

Article 9. Le CDF utilise de la vaisselle recyclable et compostable. Le participant s'engage à suivre strictement les consignes de tri.

Article 10. La balade s'effectue sur un itinéraire balisé, non accompagné, sous l'entière responsabilité du participant. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les chiens sont tolérés, tenus obligatoirement en laisse.

Article 11. Le participant est tenu de suivre le balisage propre à la manifestation.

Article 12. Le participant s'engage à respecter toutes les règles de sécurité, notamment lors des passages sur les routes ouvertes à la circulation automobile : marche en file indienne obligatoire sur un seul bas-côté de la chaussée.

Article 13. Prévoir des chaussures de marche, des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et une gourde d'eau.

Article 14. L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Article 18. Le participant s'engage à respecter le milieu naturel dans lequel il évolue, à ne pas quitter les sentiers et ne pas laisser de déchets.

Article 16. Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 17. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du participant.**

Article 18. La manifestation aura lieu par tous les temps. **La Balade des fours ne sera annulée et le remboursement effectué qu'en cas d'intempéries exceptionnelles, estimées par le CDF restant le seul et unique juge.**

Demande d'inscription Uniquement par mail à resacdfmiaou@gmail.com OU message sur boîte vocale au 06.37.65.55.38. >> Attendre retour validation avant tout envoi du bulletin d'inscription + règlement par chèque (comité des fêtes) à Mme LOUIS – 265 Rte du Col – Imm Cornillon Porte 6 – 73370 LA CHAPELLE DU MT DU CHAT



BALADE DES FOURS

Dimanche 9 Octobre 2022

La Chapelle du Mt du Chat

Chef-Lieu

Environ 8 km environ sur les balcons du lac du Bourget



***Petit déjeuner = 9h00**

***Départ = 9h30**

***Pause fruitée - Gratteloup**

***Pause apéritive - Grand Villard**

***Repas Diot Polenta, Tomme de Savoie, Dessert**

***Repas enfant sandwich jambon-beurre cheddar,
1 canette, 1 dessert**